



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Parkings: Paris

Question écrite n° 38985

Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation et de la concurrence, sur les pratiques de certaines sociétés gestionnaires de parkings souterrains à Paris qui ont augmenté leurs tarifs de façon spectaculaire. C'est ainsi que la société Locapark, qui gère les deux parkings souterrains du Forum des Halles construits par une société d'économie mixte, vient de porter en février le taux mensuel de l'abonnement de 490 à 700 francs, soit une hausse de 45 p 100. Les résidents concernés n'ont comme seule alternative que de subir l'augmentation ou de se séparer de leur véhicule. Les voies environnantes sont soit piétonnières, soit à stationnement strictement réglementé ou interdit. Ces parkings sont donc en situation de monopole de fait. Le cas n'est pas unique : d'autres situations de ce type ont été signalées dans le XI^e, le XVII^e. Il lui demande s'il trouve ces hausses sans préavis acceptables et s'il entend prendre des mesures de nature à dissuader les sociétés gestionnaires à rançonner de la sorte les automobilistes parisiens.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38985

Rubrique : Stationnement

Ministère interrogé : consommation et de la concurrence

Ministère attributaire : consommation et de la concurrence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1501